



Conseil de gestion
Séance du 3 février 2011

Délibération 2011-1

**Proposition de réglementation
de la pêche de loisir des
ormeaux sur les gisements
insulaires**

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n°2007-1406 du 28 sept 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-1256 du 22 septembre 2010 portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Considérant la demande des maires des îles Molène et Sein du 25 novembre 2010 et les éléments techniques produits à l'appui de cette demande,

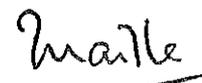
Considérant la nécessité de favoriser la limitation de la pêche de l'ormeau pendant la période identifiée de reproduction,

Article unique

Sur présentation du Président, le conseil de gestion, après en avoir délibéré, se prononce pour demander de limiter l'ouverture annuelle de la pêche de loisir de l'ormeau sur les gisements insulaires du Parc naturel marin d'Iroise à la période comprise entre le 1^{er} décembre et le 31 mars.

- Pour : 28
- Contre : 4
- Abstention : 2

Le Président du conseil de gestion


Pierre MAILLE